

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'arme d'ordonnance à la maison, marque de civilisation

L'initiative «Pour la protection face à la violence des armes», sur laquelle nous voterons le 13 février, est une nouvelle bataille dans la guerre d'usure menée depuis vingt ans contre l'armée suisse. La présence du «Groupement pour une Suisse sans armée» à la tête des organisations de soutien à l'initiative ne laisse aucun doute à ce sujet. Néanmoins, on nous la présente, dans un brouillard de statistiques tronquées et constamment changeantes, comme si son but principal était d'empêcher le suicide par arme à feu. Le débat est ainsi détourné de son véritable objet au profit d'un leurre sentimental, probablement pour s'attacher l'électorat féminin.

Pour ce qui est du suicide, on peut répondre que les moyens ne créent pas la fin. Ce n'est pas la détention d'un fusil à la maison qui donne au désespéré l'envie de se tuer. Et s'il veut le faire, ce n'est pas l'absence d'un fusil d'assaut qui l'en empêchera.

A cette objection majeure, M. Jacques de Haller, président de la Fédération des médecins helvétiques et, surtout, candidat socialiste au Conseil national, oppose le fait que l'arme est à portée de main et prête à l'emploi: cette immédiateté empêche le malheureux qui aurait juste un coup de blues de prendre un temps de réflexion peut-être salutaire. L'argument est dépourvu de pertinence puisque le soldat ne garde plus ses munitions à la maison. Tout le monde le sait, sauf M. de Haller et, bien entendu, M^{me} Ariane Dayer, qui a repris l'argument sur le ton de l'évidence dans son éditorial du *Matin Dimanche* du 9 janvier.

Encore une fois, ce qui est en question, ce n'est pas le suicide, c'est le statut du milicien suisse, c'est la légitimité de la défense armée face à la violence.

Pour l'idéaliste, la violence et le mal, c'est la même chose. Il voit la violence comme une tache sur une nature humaine foncièrement pacifique. Un peu de bonne volonté et quelques bonnes lois permettront de la nettoyer. Selon lui, la violence est appelée à disparaître au fur et à mesure que les moyens de la violence disparaîtront. Ce sont les armées qui font les guerres, supprimons-les et l'humanité vivra en paix! Que des Hutus dépourvus d'armée et munis de simples machettes aient massacré des centaines de milliers de Tutsis, cela ne l'impressionne pas: «Supprimons les machettes», répond-il. Car l'idéaliste n'apprend jamais rien. Toute la réalité du monde a moins d'existence que la moindre de ses idées.

L'erreur de fond des partisans de l'initiative est d'identifier absolument la violence et le mal. La violence n'est pas un mal en tant que telle, mais seulement en tant qu'elle est une force débridée. La violence, c'est la force, mais séparée des autres vertus, la justice, la prudence et la tempérance.

La force est un bien. La force est au fond de toute pensée, de toute action, de toute création. Il ne faut pas tenter de supprimer la violence, on supprimerait la force du même coup. Il faut la rectifier, la maîtriser par l'éducation, par les usages et par le droit.

S'il y a une chose que l'armée nous a appris à maîtriser, c'est bien le fusil d'as-

saut. Il ne s'agit pas seulement du tir proprement dit, mais de tout ce qui se passe avant et après: l'arme est toujours sur soi, sous bonne garde ou sous clef; elle est toujours considérée comme chargée; on ne vise jamais une personne, même si l'on sait que l'arme est déchargée; on ne met pas le doigt sur la détente tant que le dispositif de visée n'est pas sur le but; le fusil doit toujours être propre, le canon sans tache ni piqure; on entre dans le stand de tir avec le magasin à la main; on dégraisse le canon pour éviter d'enfumer celui qui tire à côté de vous; après le tir, «retrait des cartouches face aux cibles!»; alignement pour le contrôle du retrait des cartouches par l'officier; enfin, «je vous rends attentifs à l'ordre fédéral sur la munition», formule un brin mystérieuse qui signifie qu'on doit rendre au magasin les cartouches qui restent et qu'on risque gros à en conserver sur soi. Un de nos lieutenants suisses-allemands ne connaissait du français que cette phrase, qu'il prononçait avec enthousiasme à chaque occasion. Le formel, répété des centaines de fois au cours de l'école de recrues, fait du maniement précautionneux du fusil un comportement naturel, un rituel qu'il est pratiquement impossible de transgresser. Cette éducation à l'arme est sans doute la protection la meilleure contre les abus et les dérapages.

Une civilisation se mesure à sa capacité de maîtriser la violence et, plus encore peut-être, aux formes qu'elle donne à cette maîtrise. Le fait que le soldat suisse soit considéré comme apte à conserver chez lui son fusil d'assaut exprime la

confiance que les autorités et la population ont en lui. Nous ne craignons pas d'y voir un symbole de civilisation et, dans sa suppression, une régression vers la barbarie.

Et c'est un symbole efficace. Il rehausse le soldat à ses propres yeux: celui-ci n'est pas simplement une portion de chair à canon, mais un citoyen soldat, responsable en permanence de son armement. Cette détention paisible d'un moyen de mort, exorbitante aux yeux du reste du monde, confère quelque chose d'aristocratique au statut du soldat de milice.

On peut confier une arme au soldat suisse sans craindre qu'il ne devienne un voleur ou un assassin, sans craindre qu'il ne fomenté un *pronunciamento*. Les exceptions existent, on nous le dit assez. Elles restent rarissimes et confirment la règle. On en réduira le nombre en précisant les critères du recrutement et en renforçant encore l'éducation à l'arme durant les périodes de service.

Le symbole n'est pas moins efficace à l'extérieur: le fusil à la maison manifeste – et entretient – une relation étroite entre l'armée et la population. Cette symbiose est en soi une qualité, parfois décisive, pour l'armée d'un petit Etat.

C'est tout cela que nous perdrons définitivement si, trompés par l'argumentation vicieusement sentimentale du GSSA, le peuple et les cantons décident de supprimer l'arme à la maison. Il faut voter et faire voter NON.

OLIVIER DELACRÉTAZ

† Claude Reymond

Maître Claude Reymond est décédé à Lausanne ce 2 janvier à l'âge de 87 ans.

Une plume plus autorisée que la mienne lui a rendu un bel hommage, débutant ainsi: «Un grand Vaudois, à l'esprit universel, vient de nous quitter.»¹

Il est vrai: intelligence supérieure, au jugement pénétrant, dont l'acuité était souvent enrobée de l'humour le plus fin, Claude Reymond a tout au long de sa carrière d'avocat d'affaires, de professeur, d'arbitre de réputation mondiale, suscité l'admiration et le respect, voire parfois une crainte légitime lorsqu'il sortait de son carquois une flèche manquant rarement son but.

Pour le soussigné qui a eu le privilège, au sens non pas conventionnel mais fort du terme, d'être son associé pendant quarante-trois ans (fidèlement et sans conflit), l'universalité de sa culture posait un problème demeuré insoluble: comment était-il possible, pour une seule et même personne, d'avoir lu, vu, écouté, retenu et médité tant de livres, d'œuvres d'art, de musique, en plus de charges professionnelles énormes et de celles d'un père de famille? Il y a ainsi de rares élus dont la puissance intellectuelle est multipliée par une mémoire fabuleuse et pour lesquels chaque journée devrait, selon nos critères

communs, compter une centaine d'heures au moins.

Dans sa contribution aux *Mélanges Marcel Regamey* (CRV 102, 1980) intitulée «Souvenir et Mythe personnel dans l'œuvre de Catherine Colomb», Claude Reymond écrit (p. 216): «Catherine Colomb avait une mémoire étonnante des gens et des choses. Trente ans plus tard, elle reconnaissait dans la rue un voisin ou un fournisseur oublié.» Il nous parle ensuite de sa grand-mère (donc son arrière grand-mère à lui) «qui l'avait élevée et qui devait avoir le même type de mémoire». Heureuse hérédité...

Et quel délice que sa conversation: ses propos étaient souvent émaillés de citations parfaitement adéquates.

Grand admirateur de Valéry, il aimait citer la formule que celui-ci mettait dans la bouche de Monsieur Teste: «La bêtise n'est pas mon fort.» Chaque interlocuteur lui reconnaissait *in petto* le droit de se l'attribuer.

Outre un souvenir lumineux de sa personne, Claude Reymond nous laisse, à défaut de gros volumes ou traités, plusieurs articles percutants dans le domaine historique et en particulier celui de l'histoire vaudoise, dont il était grand connaisseur.

Il n'y a pas si longtemps, dans une de ses lettres à la rédaction de la *Nation*, il avait rappelé que le Canton de Vaud devait la sauvegarde de son indépendance contre les prétentions bernoises successivement à Napoléon I^{er} en 1803 et à son grand adversaire le tzar Alexandre I^{er} en 1815; et il suggérait qu'en conséquence la Place du Flon, devenue le centre névralgique de la capitale, soit baptisée Place des Deux Empereurs.

Rappelons aussi qu'il avait trouvé une nouvelle devise pour le parti radical: «Pacta sunt servanda si qua fata sinant.»

Patriote vaudois, il l'était, et à bien des égards proche de nous. Lecteur assidu de la *Nation*, mais avec un œil critique auquel les fautes n'échappaient pas (ah! s'il avait pu succéder à son beau-père M. Cuenod comme correcteur, que d'erreurs auraient été évitées, parfois douloureuses pour les rédacteurs!), il s'est néanmoins toujours tenu sur la réserve que se devait, envers notre mouvement, un ancien député libéral imprégné de Benjamin Constant. Il n'en tenait pas moins Marcel Regamey en très haute estime, laquelle était réciproque: ce dernier avait fait auprès de lui, mais sans succès, de pressantes démarches pour qu'il accepte de se porter candidat au bâtonnat comme tout le barreau l'espérait.

S'agissant des dix années passées au Grand Conseil, dire qu'il était «écouté» n'est pas une formule creuse: le chancelier d'alors me disait que si, selon la tradition parlementaire, les interventions bonnes ou médiocres de chaque député émergeaient plus ou moins du fond sonore des conversations particulières des chers collègues de tous bords (très brièvement atténuées par la clochette présidentielle), dès que Claude Reymond se levait pour prendre la parole, il se faisait un silence impressionnant, à entendre voler les mouches.

Bertil Galland avait su le convaincre d'accepter la présidence du comité de rédaction des volumes 6 et 7 de l'Encyclopédie Vaudoise consacrés aux Arts (comme on le sait, au sens très large puisqu'englobant la littérature, le théâtre, la musique, bref tous les arts jusqu'au septième). Tâche énorme, mais le résultat porte sa marque. A Yves Gerhard, il avait dit qu'aucune de ses nombreuses autres activités ne lui avait donné autant de plaisir.

La *Nation* conservera le souvenir d'un ami proche.

ALEXANDRE BONNARD

¹ Maître Olivier Freymond, ancien bâtonnier et associé, *24 heures* et *Le Temps* du 6 janvier

Notes économiques

La précision dans l'ignorance

Le tournant de l'année est propice aux prophéties: de quoi le nouveau millésime sera-t-il fait? Les fabricants d'horoscopes s'en donnent donc à cœur joie par pleines pages des journaux. Les économistes aussi, qui tentent de deviner l'évolution future du produit intérieur brut. Pour la Suisse, les uns parlent d'une hausse de 1,1%, d'autres de 1,7%; le Crédit Suisse s'arrête à 1,2%, le Secrétariat d'Etat à l'économie monte à 1,5%. Comme l'avenir n'appartient à personne et que tout pronostic repose sur des hypothèses discutables, la précision des prédictions, une décimale après la virgule, fait sourire. Bien sûr, derrière ces chiffres relevant de la micromécanique conjoncturelle, il y a toutes sortes de calculs et de scénarios dont on tire la moyenne. Au bon peuple, il suffirait pourtant de savoir que les augures s'accordent sur une croissance modérée un peu supérieure à 1%. Mais les spécialistes veulent montrer que l'économie est une science exacte.

En réalité, on peut prévoir plus ou moins ce qui se passerait sans accident. Mais où irons-nous si des risques majeurs se réalisent? Or deux périls nous menacent, qui pourraient rendre toute prévision obsolète: la crise de l'euro et l'explosion de la bulle immobilière lémanique.

La glissade de l'euro

Jadis réputé monnaie forte, l'euro n'en finit pas de se déprécier depuis deux ans. Il serait faux d'y voir la conséquence de la crise financière de 2008, qui a été surtout un révélateur. Car l'oubli des règles de Maastricht et le surendettement des Etats méditerranéens remonte bien plus haut dans le

temps, de même que l'engagement imprudent des banques ibériques et irlandaises dans des investissements de surchauffe immobilière. La monnaie européenne tiendra-t-elle le coup?

Les pays faibles, France comprise, ne vont évidemment pas s'en retirer: ce serait tomber dans l'abîme. Il n'y a que l'Allemagne qui soit assez forte, politiquement et économiquement, pour lui donner le coup de grâce. Mais on n'imagine guère ce pilier de la construction européenne la mettre à mal et ce pays puissamment exportateur provoquer une crise politique dans une situation qui profite tout de même à son industrie. Le plus probable est qu'on continue à «rebletzer» l'euro, à coups d'interventions des fonds européens... et du FMI: où l'on voit que l'Europe, toute honte bue, quémande le soutien mondial comme un pays du tiers monde.

Pour que le FMI ait les moyens de ce genre de sauvetage, ses membres – Suisse comprise – sont priés de le refinancer. Pour notre pays, la contribution extraordinaire monte à 12,5 milliards de francs. Faut-il en subordonner l'octroi à des concessions de l'Union européenne envers la Confédération dans d'autres domaines de leurs relations? N'oublions pas que la Suisse exportatrice et touristique a aussi intérêt à ce que l'euro se stabilise. Plutôt que de mélanger officiellement les bidons, nous verrions mieux que notre diplomatie agisse en coulisses pour obtenir que la solidarité helvétique soit payée de retour.

La bulle immobilière lémanique

Les logements neufs atteignent des prix pharamineux, qui ne sont même

plus à la portée des familles jouissant d'une certaine aisance, mais seulement des vrais nantis: les CEO de multinationales, quelques financiers chanceux et de hauts fonctionnaires socialistes, dont l'effectif ne suffit pas à acheter des milliers de PPE à 2,5 millions. On a l'impression que ça ne peut pas durer... alors même que cela dure depuis plusieurs années. Existe-t-il donc une bulle? Les banquiers assurent qu'ils ont compris les leçons du passé et ne consentent plus de prêts hypothécaires au-delà de 90%, éventuellement 100% de la valeur du bien. Mais quelle est cette valeur? Notre petit doigt nous dit que la concurrence entre établissements de crédit conduit certains de ceux-ci à surévaluer les objets. La leçon aurait donc porté en ce sens que la bulle serait gonflée par d'autres procédés aujourd'hui que naguère.

Explosera-t-elle? Probablement, mais on ne sait pas quand. Et avec des dégâts moindres qu'au milieu des années nonante, parce que les provisions bancaires sont plus solides et parce que la demande de logements restera forte, à cause d'une évolution démographique soutenue par l'immigration. Mais ce jour-là, le bâtiment souffrira quand même; et quand le bâtiment ne va pas...

Une prospérité incroyable

En attendant le pire éventuel, saluons le meilleur actuel: une croissance du PIB helvétique approchant 3% en 2010, une bonne tenue des exportations dans l'ensemble (+30% environ pour l'horlogerie!) malgré certaines difficultés dues au franc fort, une inflation quasi nulle, des

salaires en hausse réelle, une consommation vigoureuse, un moindre endettement global des collectivités publiques (on ne parle pas ici de la Ville de Lausanne après deux décennies de conduite à gauche). Un tableau idyllique, en éclatant contraste avec la situation de plusieurs voisins. Et la prospérité des ménages fait le bonheur des commerçants, qui bouclent une jolie année.

De belles marges chez les géants oranges?

Dans le commerce de détail, les grands distributeurs, nageant dans les bénéfices grâce à la baisse de l'euro et à la bonne conjoncture intérieure, annoncent des cadeaux à leurs clients sous forme de rabais d'une ampleur inusitée. Mais les commentateurs font la moue: les marges des géants resteraient trop considérables en comparaison européenne. Le hic, c'est que Migros et Coop ont toujours refusé de publier leurs marges brutes et qu'on en est donc réduit aux suppositions. Un institut mandaté par Promarca (le club des produits de marque) indique 37% pour Migros et 33,1% (encore une décimale après la virgule!) pour Coop. Et *Le Temps* du 29 décembre corrobore: ces données, explique-t-il, sont «confirmées par des professionnels (...). Lesquels évoquent néanmoins plutôt le chiffre de 25%». Correctif minime: comme si l'on disait que *Le Temps* compte 60'000 lecteurs, et que des professionnels le confirment en parlant plutôt de 40'000...

L'économie, on vous le dit, est une science exacte.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Revue de presse

Excès de bureaucratie ou centralisation induite?

En cette année d'élections fédérales, les partis lancent des initiatives pour mieux se profiler. Le parti libéral-radical a choisi de se battre contre les excès de la bureaucratie. On sait que l'administration fédérale, quand on lui a confié une tâche, s'en acquitte avec tout le zèle et la *Gründlichkeit* qui lui est propre en multipliant les règlements. Dans *Le Nouvelliste* du 6 janvier («Quand la bureaucratie s'immisce dans la chambre des enfants»), M. Philippe Nantermod, vice-président des jeunes libéraux-radicaux suisses, en donne un exemple significatif:

[...] Berne s'est mis en tête de réglementer de manière générale les obligations légales à remplir pour pouvoir veiller sur un enfant.

Votre voisine de palier, mère elle-même de quelques chérubins, avait jusqu'ici l'outrecuidance de s'occuper de votre progéniture une dizaine d'heures par semaine contre une petite rémunération? Sachez qu'il lui faudra prochainement suivre des cours pour apprendre à élever des enfants. Dans le fond, on se demande même comment on a fait jusqu'ici. Ayant moi-même été gardé à plusieurs reprises par des personnes non qualifiées, je suis soulagé d'être devenu adulte sans plus de séquelles. Cette volonté de réglementer chaque profession, d'imposer des cours de tout et n'importe quoi à quiconque aurait l'audace d'exercer une activité contre rémunération relève de l'acharnement. Les pédagogues bernois décident maintenant de lutter contre l'acte irresponsable de confier des enfants à

des pères et à des mères sans la moindre autorisation fédérale. Et on échappe de justesse à une obligation visant les grands-parents. Ceux-ci pourront encore garder leurs petits-enfants sans disposer d'un CFC. On a eu chaud.

La bureaucratie pourrait se définir comme l'art de réglementer un domaine qui fonctionnait bien jusqu'à l'intervention de l'Etat. [...]

M. Nantermod a parfaitement raison de s'élever contre les excès de la bureaucratie fédérale. Mais ne vaudrait-il pas mieux se demander pourquoi on a accordé de telles compétences à la Confédération et restituer cette tâche aux cantons?

E. J.

Ce voile qui dérange

Peut-on porter le voile islamique et travailler à la SSR? Cette grave question agite nos médias. Le 8 janvier, M. Romain Clivaz écrit dans *24 heures* («Le voile islamique n'a pas sa place à la SSR»):

[...] A l'image de l'école, la SSR est l'institution de tous les habitants de notre pays, toutes convictions confondues. Sa neutralité politique (? réd.) et confessionnelle est un gage de paix sociale. Le principe de la séparation entre la société civile et la société religieuse est une des clés de voûte de notre démocratie, digne héritière du siècle des Lumières.

Cette laïcité ne signifie pourtant pas la négation du fait religieux. Chacun peut croire. Ou ne pas croire. En Dieu, en Allah, et cetera. Mais en tant qu'individu, non pas comme représentant d'un

service public. Voile, kipka ou croix visibles sur des habits sont à bannir. La religion relève de la sphère privée. [...]

Dans le problème séculaire et complexe des relations entre Dieu et César M. Clivaz a bien vite tranché: au nom de la religion des Lumières – qui n'est pas la nôtre –, le César démocratique décide de privatiser Dieu. Façon simpliste et inadéquate de régler la question pour la bonne raison que seuls Genève et Neuchâtel sont des Etats laïques et que la Confédération n'est pas laïque mais neutre en matière confessionnelle.

E. J.

Raccourci

Ouï, dans l'émission *Les dicodeurs* diffusée par la RSR le 31 décembre, ce résumé de *Parsifal*:

Le spectacle commence à six heures. Après trois heures, vous regardez votre montre; elle indique six heures vingt.

Les admirateurs de Wagner pardonneront.

Ph. R.

La vie parisienne à Lausanne

La presse vaudoise l'a relaté: bloqués sur le quai de la gare de Lausanne par l'action conjuguée d'une grève «des personnels» de la SNCF et d'un «épisode neigeux», les voyageurs de deux TGV à destination de Paris ont été nourris et hébergés une nuit dans un abri de la protection civile au nord de la ville.

Au lieu du *Crazy Horse*, ils auront vu les *Folies Bergières*.

Ph. R.

Les Anciens et les Modernes

Dans *Le Matin Dimanche* du 2 janvier, l'avocat genevois Marc Bonnant rend un vibrant hommage à Jacqueline de Romilly, académicienne helléniste. L'auteur en profite pour émettre quelques considérations de son cru sur l'évolution de l'école:

[...] Jacqueline de Romilly s'est battue avec quelques autres pour que l'on continuât à enseigner dans les écoles les langues anciennes.

Georges Steiner a écrit quelque part que les langues s'apprennent à la sueur de l'âme. Nous sommes quelques-uns à avoir aimé cet apprentissage et cet effort. C'était du temps où l'école était un lieu d'exigence et non de compassion, avant que les maîtres ne deviennent des assistantes sociales ne portant leur regard strabique que sur les accidentés de la vie, les blessés de la grisaille et les cendreaux. Nos écoles sont, désormais, des infirmeries.

Nous faisons nos humanités, les Modernes de l'humanitaire. Nous pensions, ils s'émeuvent. Nos maîtres sculptaient nos intelligences et forgeaient nos caractères – les verbes disent une salutaire violence –, les enseignants d'aujourd'hui consolent. L'idéologie égalitaire forme des bataillons de médiocres à l'invérifiable intelligence du cœur. Analphabètes, illettrés, mais ouverts sur le monde. Voyageurs sans bagages. Intellectuellement et culturellement des smicards.

Une école gauchie... nos enfants gâchés. [...]

Peut-être un brin élitaire, mais lucide.

Ph. R.

Une Eglise multitudiniste

«L'Eglise évangélique réformée vaudoise est un service de l'Etat, auquel chacun peut faire appel selon ses besoins.» Certains changements de société, aussi dramatiques soient-ils, mettent du temps à être perçus par le plus grand nombre. La place et la considération de l'Eglise réformée vaudoise dans notre société ont subi une évolution extrêmement importante ces dernières décennies, y compris au niveau législatif. Pourtant, tant les fidèles que les autorités ecclésiastiques peinent à prendre conscience de ce changement et de ses conséquences.

Encore aujourd'hui, les protestants vaudois se comportent comme si être réformé était une évidence pour un Vaudois, ou du moins un choix par défaut. On envoie ses enfants au catéchisme comme tout le monde. Il faut pourtant admettre que les protestants déclarés forment moins de la moitié de la population cantonale, et que seule une minorité de ces fidèles déclarés envoie ses enfants au catéchisme ou participe, même irrégulièrement, à la vie des paroisses. A Lausanne, les protestants ne représentent pas plus du quart de la population; certainement moins de dix pour cent des élèves suivent le catéchisme réformé. Même au sein de la faculté de théologie de Lausanne, devenue faculté de théologie et des sciences des religions, la foi chrétienne n'est plus partagée par une majorité des professeurs et étudiants.

Les autorités ecclésiastiques continuent pourtant d'attendre la plupart de leurs revenus de l'Etat et des communes. L'Eglise réformée (comme le Vicariat épiscopal catholique romain) insiste surtout sur les prestations et le rôle social des Eglises (pastorale de la rue, CSP, dénonciation de la politique migratoire).

Si nous ne voulons pas que l'Eglise réformée vaudoise se dissolve, devant une organisation caritative ou au

contraire une fédération de paroisses cultivant leur individualité (congrégationalisme), nous sommes convaincus qu'elle doit accepter d'être une Eglise confessante, c'est-à-dire insister en premier lieu sur la foi sur laquelle elle est fondée et non sur son organisation ou son action sociale. Il s'agit de rappeler aux fidèles d'abord, à la société ensuite, que l'Eglise est avant tout la communauté des croyants fondée dans et par la Parole de Dieu; elle est d'abord la communauté rassemblée par le Christ autour de la Parole et des Sacraments et non une bonne œuvre destinée à plaire à Dieu¹. L'adoption par l'EERV de *Principes constitutifs* est un premier pas dans ce sens, en attendant une *confession de foi*. Si l'Eglise reste toujours à réformer, il s'agit d'approfondir la foi et la fidélité à l'Evangile et non le nombre de régions administratives, la convention collective des ministres ou les procédures.

Le Vaudois doit prendre conscience qu'être protestant est une affirmation identitaire, que cela implique de faire partie d'une communauté particulière, de dire publiquement quelque chose de sa foi. Le réformé vaudois doit accepter que les fidèles sont responsables de l'existence même de l'Eglise (comme institution terrestre, le Christ seul nous assurant que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle). Le fidèle, par ses dons financiers, mais surtout par son don de soi, est le garant de la vie de l'Eglise.

Confesser les fondements sur lesquels elle est construite n'implique nullement pour l'Eglise vaudoise d'abandonner son multitudinisme. Une Eglise multitudiniste est une communauté ecclésiastique qui affirme son attention à tous, sa responsabilité spirituelle pour l'ensemble d'une population, en laissant à Dieu le jugement des cœurs. Ainsi, une Eglise peut être, et même doit être, confessante et multitudiniste.

Certes, ce n'est pas le cas, si l'on entend par multitudinisme le fait de ne demander aucune adhésion personnelle ou profession de foi et de considérer l'ensemble d'une population comme membre. Mais alors quelle est la réalité de cette communauté purement formelle, dont les membres (et pourquoi pas les responsables) peuvent nier l'existence même de Dieu? Ne devrait-on pas qualifier de totalitaire une Eglise prétendant embrigader l'ensemble d'une population, y compris les individus se réclamant d'autres religions? En effet, si l'on considère que sont membres d'une Eglise multitudiniste tous, sauf ceux qui élisent une autre confession, il faut admettre que c'est déjà fonder l'appartenance à une telle Eglise sur une confession de foi, certes purement négative.

Le fait de garder la porte ouverte n'implique pas d'abattre les murs! Comment accueillir largement et sans

exception de personne ceux qui se tiennent au seuil de l'Eglise, au seuil de la foi, s'il n'y a plus de porte?

Précisons enfin: si l'Eglise vaudoise doit souligner la nécessité d'engagement personnel des fidèles et ne pas uniquement compter sur l'Etat, qu'elle doit réaffirmer sa foi, nous estimons aussi qu'elle doit maintenir tous les liens encore existants avec la société et les autorités publiques. Participer aux manifestations du 1^{er} août ou de sociétés locales, visiter les écoliers ou participer à l'assermentation des autorités n'est nullement incompatible avec l'affirmation de ce qu'est l'Eglise. Au contraire, affirmer sa foi et la prêcher dans la population sont les tâches d'une Eglise multitudiniste.

OLIVIER KLUNGE

¹ Cf. l'article *Eglise* d'André Birmelé, dans *l'Encyclopédie du Protestantisme*, 2^e éd.

Electoralisme et bien public

La démocratie électorale ne concourt pas au bien du pays. Nos lecteurs le savent, mais il est intéressant de noter que M. Federico Camponovo en apporte la démonstration, involontaire probablement, dans son éditorial de *24 heures* du 8 janvier.

M. Camponovo, journaliste d'ailleurs objectif et mesuré, y commente sévèrement la proposition du Parti libéral-radical suisse (PLR) de restreindre l'immigration en provenance des Etats n'appartenant pas à l'UE ou à l'EEE. Pour l'éditorialiste, le PLR tente de singer l'UDC et, après avoir condamné celle-ci des années durant pour sa xénophobie, retourne lamentablement sa veste à la veille des élections; son opportunisme ne trompera personne.

On peut apprécier la proposition du PLR de deux points de vue: le bien du pays et l'efficacité électorale.

Pour le bien du pays, on doit constater que l'immigration semble s'être accrue sensiblement ces derniers temps (on n'a pas encore les chiffres de 2010), sous l'effet conjugué de la libre circulation des Européens, de la prospérité helvétique et du laxisme des autorités à l'égard des sans-papiers. Un flux migratoire trop

important, l'expérience le montre, rend l'intégration des étrangers malaisée et provoque divers déséquilibres; mais les nouveaux venus, qui fuient souvent la misère, participent aussi au succès de notre économie et à l'essor du pays. Si une politique d'admission plus restrictive s'avère opportune, il convient d'agir avec doigté. L'attitude modérée du PLR – dont on ne discute pas ici les modalités – apparaît donc comme judicieuse.

Mais quant à l'effet électoral, M. Camponovo a sans doute raison: la proposition des libéraux-radicaux, peu tapageuse, trop tardive et présentée «à froid», ne va pas séduire grand monde.

Moralité: une politique raisonnable n'est pas un bon argument de campagne, la compétition électorale sur-médiatisée appelant des discours sensationnels, exagérés et bien souvent inadéquats. Comment y remédier? En appelant les forces en présence à cultiver un reste d'esprit civique? Cela semble bien illusoire. Il faut donc conclure que les élections fédérales sont nuisibles et, comme on sait depuis plus d'un demi-siècle, fermer le Conseil national.

J.-F. C.

Qui provoque qui?

M. Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg et chef des Finances européennes, a déclaré à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* que la Suisse, «cette tache blanche au centre de l'Europe, est une absurdité géostratégique». M. Christoph Blocher a répondu, dans son émission *Teleblocher*, que la formule de M. Juncker lui rappelait celle d'Adolf Hitler traitant la Suisse de «sale petit hérisson arrogant».

Tout ce qui pense correct dans le landerneau s'est ému des paroles du chef de l'UDC et a dénoncé, l'un la pro-

vocation, l'autre son désir désespéré de jouer encore un rôle politique, un troisième la banalisation de la période nazie...

A ce que nous avons lu dans la presse, aucun n'a seulement déploré les déclarations inamicales de M. Juncker. Nos «partenaires européens» s'autorisent moqueries, insultes et menaces à notre égard sans que nos élus ne jugent nécessaire de bouger, si ce n'est pour moquer, insulter et menacer le seul qui réagit.

D.

Initiatives électorales

Le parti socialiste vient de déposer son initiative fédérale «Pour une poste forte». Il est en train de récolter des signatures pour l'initiative «Pour plus d'emplois grâce aux énergies renouvelables». Soit dit en passant, il aurait pu ratisser encore plus large en l'intitulant «Plus d'emplois pour les jeunes chômeurs grâce à des énergies renouvelables respectueuses de l'égalité des sexes et des droits des migrants»...

Il en annonce une troisième, pour une caisse maladie unique, et une qua-

trième, instituant un impôt fédéral sur les successions. M. Levrat, président du PS, justifie ainsi ce prurit initiatoire: «Cela permet de renforcer la présence de nos militants dans la rue et d'imposer les thèmes dans l'agenda politique.» Est-ce vraiment la fonction de l'institution?

M. Levrat n'évoque même pas l'intérêt général. Comme tout bon démocrate en période de rut électoral, il n'y pense même pas.

D.

† Pierre David Candaux

Pierre David Candaux faisait partie des députés au Grand Conseil vaudois que M. Regamey invitait au début de chaque session pour les entendre et pour leur faire part de l'un ou l'autre souci qu'il avait pour les affaires vaudoises du moment.

M. Candaux manifestait tout ensemble une forte compréhension de l'essentiel et une grande volonté de bien faire. Quoique très calme, il n'avait aucun problème pour aller au casse-pipe. Il racontait avec une humilité amusée comment, l'avocat député censé défendre l'enseignement du latin étant absent, il avait dû monter lui-même à la tribune pour défendre cette branche qui lui était parfaitement étrangère.

Pur vaudois, dépositaire d'une sagesse calme portée par les traditions, il s'était retrouvé à l'étranger sur les bancs du Conseil national. Sa fameuse défense des caillebotis contre les milieux touristiques ne lui valut guère de compréhension de la part des parlementaires suisses alémaniques.

Ce radical de la campagne, engagé dans l'Eglise, toujours prêt à monter au créneau et plaider pour sa région, a bien servi son pays. Il appréciait *La Nation*, et celle-ci le lui rendait bien. Nous disons toutes nos condoléances à sa veuve et à sa famille.

D.

† Olivier Dedie

Nous avons appris récemment le décès de cet ami de longue date du Mouvement de la Renaissance vaudoise, décédé le jour de Noël à l'âge de 96 ans. Docteur ès sciences, M. Dedie a consacré toute sa carrière à l'enseignement privé à Rolle et a dirigé en particulier pendant plusieurs années le pensionnat «La Combe». Nous l'avons fréquemment rencontré, avant et après sa retraite, à la «Société d'histoire de la Côte». Il était un membre très actif et présentait souvent des exposés toujours fort appréciés au sein de cette association qui a pour but de faire connaître l'histoire et les richesses culturelles de cette région

de notre Canton. Beaucoup de nos lecteurs se souviennent sans doute aussi des nombreux articles écrits par M. Dedie dans *La Nation*, articles toujours originaux et qui nous permettaient de découvrir tel aspect de l'histoire jusqu'alors méconnu ou telle richesse artistique ou architecturale de Rolle ou des environs. Il était du nombre de ces personnes cultivées, disponibles et soucieuses du bien commun qui ont marqué nos petites villes vaudoises et toute leur région. Nous adressons notre vive sympathie à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille.

J.

«Ecole 2010» réhabilite la voie préprofessionnelle

A l'aube de cette nouvelle année, nous éveillons une fois encore l'attention de nos lecteurs sur l'avenir de l'école vaudoise qui ne manquera pas d'animer les débats politiques durant ces prochains mois, puisque le peuple devra se prononcer sur l'initiative «Ecole 2010» et le contre-projet qui lui sera opposé: la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Parents d'élèves et enseignants, les auteurs de l'initiative «Ecole 2010» ont une connaissance concrète des problèmes du système scolaire qui leur permet de répondre avec précision aux lacunes de l'enseignement obligatoire en proposant des solutions réalistes. C'est là que réside leur force, loin du discours idéologique des prétendus experts en pédagogie.

L'année dernière, dans le même esprit pragmatique, le Centre Patronal a donné mandat à l'institut de sondage lausannois M.I.S Trend d'effectuer une étude auprès de plusieurs entreprises du Canton¹ afin de donner la parole aux maîtres d'apprentissage dans le débat scolaire. Le bilan de cette enquête² montre que les parents d'élèves et les enseignants ne sont pas seuls à constater les dysfonctionnements de l'école vaudoise: une grande majorité des entrepreneurs se montrent insatisfaits du niveau de connaissances de leurs jeunes apprentis. Ils dénoncent en particulier des lacunes importantes en mathématiques et en français. Les élèves de la voie secondaire à options (VSO) sont les cas les plus problématiques: 55% des entreprises interrogées jugent leurs compétences scolaires insuffisantes voire inadmissibles.

Cette étude vient confirmer l'existence d'un problème majeur que tant l'initiative que le contre-projet se proposent de résoudre. Séduits par les «solutions» qu'offre la pédagogie moderne, les auteurs du projet LEO préconisaient la suppression totale des trois filières de l'école secondaire, avant que les résultats négatifs de la première consultation ne les fassent reculer vers une version à deux voies: pré-gymnasiale et générale³. En effet, pour les grands pontes de «l'égalité des chances», répartir les élèves dans des filières dis-

tingentes revient à stigmatiser ceux qui ne peuvent pas atteindre le niveau le plus élevé, les condamnant à l'abêtissement. Au lieu de proposer un système qui prenne habilement en compte les différences d'aptitudes des élèves, les experts en pédagogie se contentent de fermer les yeux sur la réalité et de rêver à un monde où tous bénéficieraient de ressources intellectuelles identiques. Les auteurs du contre-projet, adhérents fervents de ces théories idéalistes, cherchent à supprimer tout ce qui pourrait sélectionner les élèves (les filières, les notes et le redoublement) de peur de les enfermer irrémédiablement dans une voie.

Pendant, nier les différences n'équivaut pas à les annuler. Faire croire aux élèves que tout leur est accessible n'est pas une solution: c'est les condamner à demeurer dans le flou face à toutes les possibilités (qui se révéleront tôt ou tard chimériques), c'est-à-dire à ne pas avancer du tout! Dans une école à voie unique, les élèves dotés de moins d'aptitudes intellectuelles ne manqueront pas d'avoir le sentiment d'être des «ratés» face à leurs camarades que tout semble mener à une brillante carrière académique; ils ne pourront pas prétendre le même malgré ce qu'en pensent les idéologues de la pédagogie moderne. Ces derniers sont pris «la main dans le sac», prétendant mettre en valeur le potentiel de chaque élève, ils sont trahis par leurs théories qui montrent paradoxalement qu'ils considèrent que seules les formations académiques sont dignes d'intérêt. A leurs yeux, il faut que tous aient «la chance» de poursuivre un cursus universitaire. Voilà qui revient inexorablement à discréditer la voie professionnelle. Les défenseurs de l'égalité semblent tout à coup inégalitaires. Une telle hypocrisie est intolérable!

Les initiateurs du projet LEO dénoncent à grands cris la «stigmatisation de la VSO». Pour justifier la suppression de cette voie, ils allèguent que les élèves qui en sont issus – qu'ils semblent considérer comme de véritables parias – n'ont pas d'avenir car les entreprises ne leur offrent pas de places d'apprentissage. C'est faux, comme le

montrent les résultats du sondage M.I.S Trend. Trois quarts des entreprises interrogées engagent des apprentis de la voie secondaire à option bien qu'elles déplorent l'insuffisance de leurs connaissances scolaires. Le recrutement se fait essentiellement sur la base des stages effectués au sein de l'entreprise (60%), puis dans une moindre mesure en fonction des résultats obtenus aux tests d'aptitudes (17%) et des notes de fin de scolarité (13%). Contrairement à ce qu'affirment les auteurs du contre-projet, force est de constater que la filière suivie importe peu (2%). La conclusion s'impose: la stigmatisation de la VSO par les entreprises est un mythe. Si cette voie est stigmatisée, c'est précisément parce que les longues études sont survalorisées au détriment des apprentissages, par ceux-là même qui prétendent donner des chances égales aux élèves de s'épanouir.

Au vu des résultats de l'enquête M.I.S Trend, l'initiative «Ecole 2010» touche dans le mille et répond aux besoins des entreprises formatrices. Pour remédier à l'insuffisance de l'éducation scolaire en VSO, elle propose de renforcer l'enseignement pour préparer les élèves à un futur apprentissage en entreprise. Elle privilégie l'acquisition de connaissances solides préalables à la formation professionnelle, plutôt que de favoriser abstraitement l'épanouissement des élèves en leur offrant un divertissant programme à options. L'actuelle voie secondaire à options serait d'ailleurs rebaptisée «voie secondaire préprofessionnelle» (VSP). Les initiateurs d'«Ecole 2010» ont à cœur que l'école remplisse sa mission: former les élèves sur la base d'un programme établi en fonction de leurs aptitudes, pour qu'ils soient prêts à affronter la suite de leur cursus. Selon le constat à peu près unanime des parents d'élèves, des enseignants et des responsables d'entreprises, le programme scolaire actuel de la VSO est insuffisant. L'apprentissage basé sur les activités ludiques, les loisirs et les

multiples options pour développer les facultés intellectuelles des élèves n'est pas convaincant. Nous croyons que l'acquisition de connaissances solides en vue d'un apprentissage ne nuit pas à l'épanouissement de l'élève, mais y contribue au contraire, lui offrant un avenir sûr et prometteur.

Nous constatons avec joie que les entreprises du Canton jouent leur rôle et continuent à former de nombreux apprentis. Nous souhaitons que l'école vaudoise assume consciencieusement la responsabilité de préparer les élèves qui passent sur ses bancs à leur future formation, particulièrement au niveau de la VSO qui pose aujourd'hui de nombreux problèmes. C'est le but de l'initiative «Ecole 2010».

COSETTE BENOIT

¹ L'enquête a été menée auprès de cinq cent six entreprises formatrices vaudoises issues des cinq secteurs suivants: soins, santé, social; commerce, vente; bâtiment, construction; technique, communication; restauration, arts et nature.

² Sophie Paschoud, «Réformer n'est pas jouer», *Etudes et Enquêtes* n° 41, novembre 2010, 61 pages (résultats détaillés du sondage M.I.S Trend en annexe). Vous pouvez commander cette brochure sur le site internet du Centre Patronal www.centrepatronal.ch, à la rubrique «Publications».

³ En théorie, la première voie prépare les élèves à poursuivre leurs études vers les différents certificats de maturité et la seconde les mène à continuer leur formation en vue de l'obtention d'un CFC, d'une maturité professionnelle ou commerciale, ou encore d'un certificat de connaissances générales. Pratiquement, le manque de clarté dans la distinction des deux filières et la grande perméabilité des niveaux (le passage d'une voie à l'autre est possible à la fin de chaque semestre, sans envisager de redoublement) prêtent à penser que les auteurs de la LEO se sont contentés de présenter un semblant de voies distinctes pour éviter les heurts en déguisant plus ou moins adroitement l'école à voie unique.

Le Coin du Ronchon

Malentendus et propos à peine voilés

Certains journaux se sont récemment émus de ce qu'un imam neuchâtelois parfaitement intégré et réputé «modéré» avait rédigé sur un site internet arabe un éloge des ceintures explosives. On se demande ce qu'il aurait écrit s'il avait été «extrémiste».

Or il apparaît qu'il s'agit là d'un mauvais procès intenté par des gens aussi malveillants qu'ignorants: l'intéressé a en effet assuré les journalistes que ses propos avaient été mal interprétés, sortis de leur contexte, extraits d'un poème en arabe dont les francophones ne pouvaient pas comprendre le sens véritable et que, de toute manière, plus personne aujourd'hui ne vient chercher des poux aux révolutionnaires français de 1789 pour leurs actes de barbarie et que lui-même avait donc bien le droit de prôner les mêmes horreurs. Voilà en substance ce que cet aimable imam a expliqué pour sa défense, et l'on voit par là qu'il s'agit d'un simple malentendu. D'un banal problème de communication.

Gageons qu'il en va certainement de même avec la nouvelle loi sur les médias votée par le Parlement hongrois et qui suscite aujourd'hui, sur tout le reste du continent, l'indignation bien pensante des oligarques eurocrates et des editorialistes socialistes.

Ladite loi prévoit, à ce qu'on nous dit, de sanctionner les médias diffusant des informations «non équilibrées» et les journalistes manquant d'«objectivité politique» – sans que ces notions soient clairement définies. On comprend aisément que l'exigence d'objectivité effraie certains confrères helvétiques. Mais est-on sûr d'avoir bien compris le sens de ce texte? Le hongrois est une langue si compliquée, avec ses successions incongrues de consonnes et ses trémas inclinables! De plus, chez nous, le code pénal ne définit pas non plus clairement les opinions qu'il réprime; on ne tolère pas qu'un éditeur soupçonné de ne pas être à gauche rachète un quotidien; on n'hésite pas à chercher querelle à une télévision locale démunie si elle reçoit quelque obole d'une association patronale. Pourquoi les Hongrois n'auraient-ils pas le droit de restreindre eux aussi la liberté de la presse?

Ces malentendus montrent que la compréhension entre les peuples n'est pas encore pour cette année; qu'il ne faut pas se fier aux apparences, ni tout prendre au premier degré; qu'il faut se méfier désormais des informations voilées.

LE RONCHON

Référendum contre les prestations complémentaires pour familles: un exemple

Certains interlocuteurs restent perplexes face au référendum lancé par les associations économiques contre les nouvelles prestations complémentaires pour familles. N'est-il pas vrai que certaines familles où Monsieur et Madame travaillent peinent parfois à nouer les deux bouts?

Le problème est que le système conçu par les services de M. Pierre-Yves Maillard ne bénéficiera de loin pas à toutes les familles modestes, mais permettra de maintenir dans l'assistance des gens qui gagnent peu

parce qu'ils ne travaillent qu'à temps partiel. Par exemple, pour un couple avec deux enfants de moins de six ans, l'octroi des prestations complémentaires sera assuré avec un revenu net annuel inférieur ou égal à 52'000 fr. – auquel on ajoute les allocations familiales et le remboursement des frais de garde et de maladie, soit un revenu annuel théorique de 64'000 fr. Une famille où les époux travaillent à 100% et gagnent chacun péniblement 3'000 fr. par mois (soit 72'000 fr. par année au total) ne pourra donc pas bénéficier de ces prestations; elle devra en revanche participer à leur financement; elle n'aura pas droit notamment aux subsides pour l'assurance-maladie. Cette famille vivra moins bien que celle où les époux travaillent au même niveau de rémunération mais à 50% et réalisent donc 36'000 francs de revenu annuel; c'est cette famille-là qui touchera des prestations complémentaires.

Un tel système n'est pas satisfaisant. Le référendum est justifié. Signez-le et faites-le signer!

www.impot-sur-le-travail-non.ch

P.-G. B.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne